

CHARTE DU COLLECTIF NATIONAL

Mise à jour : Avril 2022

Préambule

Créée en 1990 à l'initiative de l'Association française de psychiatrie (AFP), la Semaine d'information sur la santé mentale avait pour objectif de « *mettre la psychiatrie et la santé mentale au centre de l'attention citoyenne autour d'un projet de prévention précoce : en parler tôt pour en parler à temps* »¹.

La SISM s'est ensuite développée au fil des ans, grâce à la participation croissante des associations d'usagers et de familles, partenaires privilégiés de cet événement.

Face à ce succès grandissant, LA SISM est devenue LES SISM en 2014. L'événement se déroule désormais pendant deux semaines. Au mois de mars jusqu'en 2020, puis au mois d'octobre dès 2021.

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont un événement privilégié pour réaliser des actions de promotion et prévention de la santé mentale. Chaque année, les SISM sont l'occasion de construire des projets en partenariat, de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population et de faire changer les regards.

Les thèmes abordés depuis plus de 20 ans et les valeurs portées par les SISM ont mobilisé tous les ans de nouvelles associations et structures prêtes à s'engager pour informer et communiquer sur la santé mentale. Le nombre d'événements est ainsi passé de quelques dizaines au début des années 90 à plus de 700 événements recensés en 2014, pour atteindre plus de 1300 événements en 2017.

Les SISM visent à :

- ✓ **SENSIBILISER** le public aux questions de santé mentale.
- ✓ **INFORMER** sur les différentes approches de la santé mentale.
- ✓ **RASSEMBLER** acteurs et publics des manifestations, professionnels et usagers des services de santé mentale.
- ✓ **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de prévention et de soins en santé mentale.
- ✓ **FAIRE** connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

¹ La lettre de Psychiatrie française, novembre 1992, n°19

1. Objectifs du Collectif national des SISM

Les SISM sont animées par un Collectif national² qui regroupe plus d'une vingtaine de partenaires, usagers, proches et professionnels investis dans les champs de la santé et de la santé mentale.

Le Collectif a pour objectifs de :

- ✓ **communiquer** sur les SISM au niveau national en valorisant l'ensemble des manifestations,
- ✓ **promouvoir** les collectifs régionaux et locaux développés sur le terrain,
- ✓ **favoriser la mise en réseau** des acteurs des SISM,
- ✓ **proposer des supports** d'organisation, de communication et d'évaluation.

2. Composition et engagement du Collectif

Constitué au départ essentiellement d'acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, le Collectif national s'est élargi au fil des ans à des partenaires représentatifs du champ de la santé publique, de la promotion de la santé, du social et médico-social, et des élus. Il réunit à ce jour 24 membres.

1. **ADESM** : Association des établissements participant au service public de santé mentale
2. **ADVOCACY France** : association d'usagers en santé mentale, médico-sociale et sociale
3. **AFP** : Association française de psychiatrie
4. **AMF** : Association des Maires de France
5. **ANPCME** : Association nationale des psychiatres présidents et vice-présidents des CME de CH et CHS
6. **ANMDA** : Association nationale des Maisons des adolescents
7. **ASCODOCPSY** : Réseau documentaire en psychiatrie
8. **CCOMS/EPISM Lille-Métropole** : Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale
9. **CNASM** : Centre national audiovisuel en santé mentale
10. **EPE Ile-de-France** : Ecole des parents et des Educateurs
11. **ESPT** : Association Elus, santé publique et territoires
12. **FFP** : Fédération française de psychiatrie
13. **FNA-TCA** : Fédération nationale des associations liées aux troubles des conduites alimentaires
14. **FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE** (*ex-FNARS*)
15. **FNAPSY** : Fédération nationale des associations des usagers de la psychiatrie
16. **FNES** : Fédération nationale d'éducation pour la santé
17. **MGEN** : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
18. **MUTUALITE FRANÇAISE Ile-de-France**
19. **PSYCOM** : Organisme public d'information, de communication et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale
20. **SANTE MENTALE FRANCE**
21. **SFSP** : Société française de santé publique
22. **SOCIETE MEDICALE BALINT** : Organisme de formation de soignants à la relation de soin

² Appelé « Comité d'organisation » jusqu'en 2014

23. **UNAF** : Union nationale des associations familiales

24. **UNAFAM** : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

Les associations, fédérations ou organismes membres du Collectif ont une représentation au niveau national. Chaque nouveau membre qui souhaite intégrer le collectif national est coopté par les membres en place.

Les membres du Collectif national s'engagent à :

- ✓ participer régulièrement aux réunions mensuelles du collectif en étant force de réflexion, de proposition et d'action,
- ✓ et/ou être des relais d'information ascendante et descendante sur les SISM,
- ✓ et/ou contribuer activement aux SISM en développant des actions spécifiques.

3. Missions

Les missions du Collectif national s'articulent autour de la communication et de l'information sur les SISM. Pour ce faire, le Collectif :

- ✓ **Définit le thème national** annuel autour duquel les organisateurs d'actions sont invités à développer des manifestations.
- ✓ **Participe au développement d'outils** d'aide aux SISM : argumentaire, guides d'aide à la mise en place d'actions...
- ✓ **Diffuse de l'information** utile à la mise en place de manifestations dans le cadre des SISM via ses relais propres et ceux de ses membres (site web, revue, journal, newsletter, e-mailing...).
- ✓ **Communique** sur les SISM auprès des acteurs concernés directement ou non par la santé mentale.
- ✓ **Anime le site internet** des SISM.
- ✓ **Réalise le bilan national** des SISM : recensement des événements, rédaction et diffusion du questionnaire d'évaluation, analyse des résultats, rédaction et diffusion du bilan national annuel, réalisation d'une revue de presse.

Pour réaliser toutes ses missions, le Collectif national s'appuie sur un secrétariat général assuré par le Psycom.

3. Fonctionnement

Le Collectif national des SISM adopte un règlement de fonctionnement qui définit ses modalités de fonctionnement, en annexe de la charte.

4. Révision de la charte

La charte pourra être mise à jour une fois par an, à la date anniversaire de sa validation.

COLLECTIF NATIONAL DES SISM ANNEXE : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rappel historique

Jusqu'en 2005, la coordination du Collectif national des SISM était assurée par l'Association française de psychiatrie. Le Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS, Lille), membre du Collectif depuis 2001, a repris ce rôle jusqu'en avril 2014. A cette date, les missions du CCOMS ayant évolué et la charge de travail de coordination étant devenue trop importante du fait du développement des SISM, le Collectif a validé le fait que le Psycom (organisme public d'information sur la santé mentale) assure le secrétariat général du Collectif national.

Fonctionnement du Collectif national

1. Réunions

Les membres du Collectif national se réunissent environ 4 fois par an. Tous les points concernant l'organisation des missions nationales des SISM sont discutés et arrêtés lors de ces réunions.

2. Planning annuel de validation des actions, validations et réunions :

Janvier

- Argumentaire
- *Réunion du collectif national*

Février

Affiche nationale

Mars

- Guides d'organisation
- Bibliographies

Avril

- *Réunion du collectif national*

Mai

- Bilan de l'édition précédente

Juin

- Communiqué de presse

Septembre

- Relance presse
- *Réunion du collectif national*

Octobre

- SISM

Novembre

- Définition du thème
- *Réunion du collectif national*

Les membres du Collectif national :

- prennent les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Collectif : utilisation des subventions reçues, élaboration des documents de fonctionnement (charte, règlement intérieur, etc.) et de communication sur les SISM (communiqués et dossier de presse)
- communiquent sur les SISM auprès de leur réseau,
- informent le collectif de l'organisation des SISM au sein de leurs réseaux respectifs,
- participent aux réunions.

Les associations, structures, organisations souhaitant intégrer le Collectif national sont invitées à envoyer un dossier de présentation et une lettre de motivation au secrétariat général. Ils sont invités à se présenter lors d'une réunion du Collectif. Les membres valident par cooptation à la majorité l'inclusion de tout nouveau membre.

Des collectifs SISM locaux sont créés en région. Ils sont constitués des partenaires locaux qui s'investissent dans l'organisation d'actions lors des SISM tous les ans. Ils peuvent se créer par région, département ou encore par ville, nombre d'entre eux son issus des Conseils locaux de santé mentale (CSLM). Les collectifs locaux ont un fonctionnement autonome et le Collectif national n'a pas de pouvoir hiérarchique ou d'autorité sur eux. Un recensement des collectifs locaux est réalisé sur le site des SISM. Le collectif national peut associer ou concerter les membres des collectifs locaux impliqués dans la mise en œuvre des actions de la SISM, dans l'exercice de ses missions.

3. Secrétariat général

Le secrétariat général du Collectif national est assuré par le Psycom et consiste à :

- organiser les réunions du Collectif et rédiger les comptes rendus,
- rédiger des supports méthodologiques à l'usage des organisateurs d'actions SISM (guides, tutoriels vidéos, etc.),
- diffuser l'information relative aux SISM,
- gérer le site internet (www.semaines-sante-mentale.fr), et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), et les relations presse.
- gérer le courriel (sism.contact@gmail.com),
- gérer les relations avec les prestataires extérieurs (site internet, graphiste, revue de presse, saisie de base de données),
- réaliser les enquêtes d'évaluation post-SISM,
- rédiger le Bilan annuel des SISM,
- assurer l'encadrement des personnels embauchés au titre du Collectif national,
- assurer les demandes de subventions et leur suivi.

4. Financement

Le Psycom assure la recherche et les demandes de financements au niveau national, et rend compte de leur bonne utilisation aux financeurs et membres du Collectif national des SISM (remise d'un bilan financier une fois par an).

Les subventions, issues d'organismes publics (tels que la Direction Générale de la Santé) permettent d'assurer toutes les tâches du Secrétariat général et les frais afférant (prestations informatiques, graphique, d'impression, de bases de données, frais de mission, etc.).

Les subventions n'ont pas vocation à financer des actions locales dans le cadre des SISM.

5. Personnel

Le Psycom accueille la personne recrutée pour assurer le secrétariat général des SISM. Comme pour tous les salariés du Psycom, la gestion RH (recrutement, rémunération, mise à disposition, etc.) est garantie par le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, qui assure les fonctions support administratives et logistiques pour le Psycom, au nom du Collectif national.